



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame TUFFERY

Délibération numéro :
2022/066

**Sonorisation du Parc de la
Victoire - Offre de Concours
entre la Ville et l'association
Millau Grands Causse
Bénévolat**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022

La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L. 1111-10 III,

Vu la délibération 2021/236 du Conseil municipal du 20 décembre 2021 portant vote du budget primitif 2022,

L'association Millau Grands Causse Bénévolat organise depuis plusieurs années le forum des associations.

Aussi, pour la première fois, l'édition 2021 du forum s'est déroulée au Parc de la Victoire. Fort de ce succès lié à l'organisation mais également au site proposé, il a été décidé de pérenniser une installation de sonorisation du parc qui pourrait également servir à d'autres événements.

Le forum des associations est un temps fort pour le tissu associatif Millavois instituant une dynamique associative. Cette manifestation sera un moment pour créer un temps festif avec des représentations et des présentations.

Cette manifestation demande un fort investissement d'un point de vue technique afin d'équiper aux mieux cette dernière.

Lors de cette manifestation, il a été relevé que la sonorisation du site n'était pas suffisamment adaptée aux événements qui s'y déroulaient.

La municipalité a souhaité équiper le site du Parc de la Victoire d'une nouvelle sonorisation. Le budget prévisionnel pour cette opération s'élève à 10 000 € (correspondant à l'acquisition du matériel pour 8 000€ et à son installation pour 2 000€ en régie) qui servira à l'ensemble des manifestations qu'y s'y déroulent.

Pour ce faire l'association Millau Grands Causses Bénévolat a souhaité participer au financement de cette sonorisation à hauteur de 50% du projet soit 5 000€.

Cette contribution financière doit être actée dans le cadre d'une offre de concours telle que définit par la jurisprudence administrative.

Les modalités de cette offre de concours se déclinent comme suit :

- L'association s'engage à financer le projet de sonorisation à hauteur de 5 000€ par la renonciation à la subvention 2022 d'un montant de 2 000€ et le reversement au profit de la ville de 3000€ provenant d'une subvention accordée par la Crédit Agricole,
- La Ville prend à sa charge le reste du projet.

Il convient de conclure une offre de concours entre l'association Grands Causses Bénévolat et la ville de Millau ayant pour objet de définir les modalités de réalisation des travaux d'installation d'une sonorisation ainsi que les modalités de l'offre financière de concours.

Aussi, après avis de la commission des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver les termes de l'offre de concours ci-jointe entre la Ville de Millau et l'association Millau Grands Causse Bénévolat, qui définit l'objet, le montant de participation à l'investissement de l'association Millau Grand Causse Bénévolat et les modalités de réalisation des travaux de sonorisation.
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'offre de concours et ses annexes à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.
3. D'imputer les crédits correspondants au BP 2022 – TS 252 – Fonction 422 – Nature 2158

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL066-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé